

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2457)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 31

présenté par

Mme Périgault, M. Brigand, Mme Louwagie, M. Hetzel, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Tabarot,
Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), M. Taite, M. Bazin, Mme Petex, M. Bourgeaux,
Mme Bazin-Malgras et M. Dubois

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.